

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 23 JUIN 2026

Participaient à la séance, avec voix délibérative :

- Mme Nathalie DOMPNIER (*ComUE Lyon Saint-Etienne*) ;
- M. Bruno LINA (*Université Claude Bernard Lyon 1*) ;
- Mme Sandrine CHARLES (*Université Claude Bernard Lyon 1*) ;
- M. Gilles ESCARGUEL (*Université Claude Bernard Lyon 1*) ;
- M. Gilles BONNET (*Université Jean Moulin Lyon 3*) ;
- M. Stéphane RIOU (*Université Jean Monnet*) ;
- M. Emmanuel TRIZAC (*Ecole Normale Supérieure de Lyon*) ;
- M. Frédéric FOTIADU (*INSA Lyon*) ;
- Mme Karine DOGNIN-SAUZE (*Personnalité qualifiée*) ;
- Mme Catherine STARON (*Représentante de la Région Auvergne-Rhône-Alpes*), jusqu'au point A.5 ;
- M. Emmanuel HAMELIN (*Représentant de la Métropole de Lyon*), jusqu'au point A.7 ;
- Mme Vanessa LOUZIER (*Représentante des professeurs des universités ou assimilés*) ;
- M. David DEROUSSIN (*Représentant des professeurs des universités ou assimilés*) ;
- Mme Florence RUGGIERO (*Représentante des professeurs des universités ou assimilés*) ;
- M. Aurélien CHRISTOL (*Représentant des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés*), en visioconférence ;
- Mme Julie-Anne CHEMELLE (*Représentante des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés*) ;
- M. Ioan Lucian ROIBAN (*Représentant des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés*) ;
- Mme Béatrice JALUZOT (*Représentante des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés*) ;
- Mme Béatrice BALIVET (*Représentante des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés*) ;
- M. Rachid SALMI (*Représentant des personnels BIATSS des établissements membres*) ;

- M. Éric BENHAMOU (*Représentant des personnels BIATSS des établissements membres*) ;
- M. Abdel SOUIBKI (*Représentant des personnels BIATSS des établissements membres*) ;
- M. Pierre BENETEAU (*Représentant des personnels BIATSS des établissements membres*) ;
- M. Sylvain BELCONDE (*Représentant des personnels BIATSS de la ComUE*) ;
- Mme Alice PICCINALI (*Représentante des usagers*) ;
- M. Thierry RAJAONSON (*Représentant des usagers*) ;
- Mme Thinhinane ABID (*Représentante des usagers*), jusqu'au point A.5 ;
- Mme Perrine RULLIER (*Représentante des usagers*) ;

Avaient donné procuration :

- Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN (*Université Lumière Lyon 2*) à M. Bruno LINA ;
- M. James WALKER (*Université Lumière Lyon 2*) à Mme Sandrine CHARLES ;
- M. Marc BONINCHI (*Université Jean Moulin Lyon 3*) à M. Gilles BONNET ;
- M. Florent PIGEON (*Université Jean Monnet*) à M. Stéphane RIOU ;
- M. Pascal RAY (*Ecole Centrale de Lyon*) à M. Frédéric FOTIADU ;
- M. Jean-Marie MARTINO (*Personnalité qualifiée*) à Mme Eve ROBERT ;
- M. Emmanuel HAMELIN (*Représentant de la Métropole de Lyon*) à Mme Nathalie DOMPNIER, à compter du point B.8 ;
- M. Didier VINOT (*Représentant des professeurs des universités ou assimilés*) à Mme Florence RUGGIERO ;
- M. Aurélien VIDAL (*Représentant des usagers*) à Mme Alice PICCINALI.

Étaient excusés :

- Mme Mireille BOSSY (*Représentante des autres établissements membres : Sciences Po Lyon, VetAgro Sup, ENSAL, ENTPE*) ;
- M. Stéphane UBEDA (*Représentant des ONR membres ou associés*).

Étaient absents :

- M. Mathieu FERÉY (*Représentant des établissements associés*) ;
- Mme Eve ROBERT (*Personnalité qualifiée*) ;

- M. Cyril HORTALA (*Représentant de Saint-Étienne Métropole*) ;
- Mme Françoise ORAZI (*Représentante des professeurs des universités ou assimilés*)

Participaient à la séance, sans voix délibérative :

- Mme Coralie EYRAUD, Rectorat de l'académie de Lyon ;
- Mme Anne-Cécile PIDAL, Directrice générale des services – ComUE ;
- M. Nicolas COUREAU, Directeur général adjoint Pôle Stratégie Immobilière, Développement et Vie des Campus – ComUE ;
- M. Vincent ARTHAUD, Directeur de cabinet – ComUE ;
- Mme Véronique BODILIS, Agent comptable – ComUE ;
- M. Daouda OUEDRAOGO, Chargé des affaires juridiques – ComUE ;
- Mme Fleur TATHEREAUX, Responsable des affaires juridiques, archives et marchés publics – ComUE ;
- Mme Nadège VEFOUR, Assistante de direction – ComUE.

Membres en exercice : 42

Membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 34

L'ordre du jour est le suivant :

• **Partie A :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2026
2. Désignation d'une vice-présidence de la ComUE
3. Stratégie scientifique de site – information et échanges
4. Débat d'orientations budgétaires
5. Rapport d'activité de la ComUE au titre de l'année 2025
6. Centre de santé mentale « Le 102 » : bilan d'activité et désignation des représentants du conseil d'administration au conseil de service

7. Contribution 2025 : exonération partielle d'un associé de la ComUE (Ecole de la Comédie de Saint-Etienne)

• **Partie B :**

8. Modalités d'indemnisation relative aux astreintes portant sur les bâtiments en exploitation et les chantiers en cours de la ComUE
9. Politique relative aux déplacements temporaires et à la prise en charge des frais professionnels des agents, stagiaires et personnes invitées de la ComUE (modification)
10. Tarifs de prestations de service opérées par la ComUE (modification)
11. I-Factory :
- 11.a. Conditions générales de vente et d'utilisation des postes de travail au sein de l'open space ;
 - 11.b. Conditions générales de vente et d'utilisation des espaces événementiels et de réunion (modification) ;
 - 11.c. Tarifs de mise à disposition ponctuelle des locaux (modification)
12. Transfert de l'actif et du passif – Opération immobilière « Pré-Fabrique de l'Innovation »
13. Dossier d'expertise relatif au projet de réutilisation de l'ancienne chaufferie de La Doua – réhabilitation de l'enveloppe
14. Avenants à des conventions d'occupation et de participation aux charges relatives à des contrats de partenariat :
- 14.a. Avenant n° 5 à la convention d'occupation et de participation aux charges relatives au site Monod de l'Ecole Normale Supérieure ;
 - 14.b. Avenant n° 2 à la convention d'occupation et de participation aux charges relatives à l'extension de la faculté de médecine Lyon Sud – Campus Charles Mérieux.

- **Partie C : Pour information**

15. Compte-rendu de la délégation de compétence consentie par le conseil d'administration à la Présidente de la ComUE Lyon Saint-Etienne

- **Questions diverses**

La séance est ouverte à 09h30.

Ouverture de séance

En raison du renouvellement récent de la représentation étudiante ainsi que de l'arrivée de nouveaux représentants des collectivités territoriales, Mme Nathalie DOMPNIER propose qu'il soit procédé à un tour de table pour la présentation des membres du conseil d'administration.

Mme Béatrice JALUZOT indique qu'elle quitte ses fonctions d'élue afin de prendre la direction de l'unité mixte des instituts français de recherche à l'étranger de Tokyo. Elle remercie les membres du conseil d'administration pour la qualité des travaux conduits et souligne avoir observé, au fil des années, la consolidation progressive de la ComUE.

Mme Vanessa LOUZIER indique qu'elle quittera également ses fonctions afin de prendre la direction d'Oniris VetAgroBio Nantes. Elle rappelle avoir siégé au sein des instances de la ComUE depuis 2017, souligne l'évolution très positive de l'établissement au cours de cette période et formule le vœu que les travaux engagés aboutissent à un modèle de coordination renouvelé, susceptible de servir de référence à d'autres regroupements universitaires.

Mme Florence RUGGIERO indique qu'elle fera prochainement valoir ses droits à la retraite et que son siège reviendra au suivant de liste. Elle souligne l'intérêt qu'a représenté pour elle la participation aux travaux du conseil d'administration, notamment sur les questions de formation et de vie étudiante.

Mme Nathalie DOMPNIER remercie les trois administratrices pour leur implication au sein du conseil d'administration. Elle souligne la difficulté régulièrement rencontrée pour constituer des listes de candidats et remercie les nouveaux représentants des usagers pour leur engagement, dans un contexte marqué par la transformation du site Lyon Saint-Etienne.

Points d'actualité

Mme Nathalie DOMPNIER présente l'ordre du jour tel qu'adressé avec la convocation. Elle indique que le point 14.b, relatif à l'avenant n° 2 à la convention d'occupation et de participation aux charges relatives à l'extension de la faculté de médecine Lyon Sud – Campus Charles Mérieux, est retiré de l'ordre du jour, ce point nécessitant encore des échanges entre les services. Il sera soumis à une prochaine séance du conseil d'administration.

Mme Nathalie DOMPNIER informe ensuite le conseil du déroulement de la visite du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES), intervenue du 18 au 20 mai 2026, dans le cadre de l'évaluation quinquennale de la ComUE. Elle indique que le rapport provisoire est attendu pour octobre 2026. Une phase d'échange avec le HCERES s'engage ensuite avant la publication du rapport définitif, vraisemblablement à la fin de l'année 2026. Elle précise que les modalités d'évaluations proposées par le HCERES évolueront dès la prochaine vague d'évaluation.

Mme Nathalie DOMPNIER fait ensuite état de l'avancement du projet d'institut Carnot de site adossé au Pôle universitaire d'innovation. Elle indique que la candidature a été déclarée recevable et que des documents complémentaires doivent être transmis à l'Agence nationale de la recherche avant le 3 juillet 2026. Elle rappelle que les instituts Carnot constituent un dispositif d'abondement des laboratoires conduisant des activités de recherche partenariale et souligne que le projet, qui associe l'ensemble des établissements membres et associés, représente plus de 40 millions d'euros de chiffre d'affaires de recherche partenariale. Le niveau d'abondement dont bénéficiera le site devrait être connu à la fin de l'année 2026.

M. Gilles ESCARGUEL observe que l'organisation du projet, avec quatre axes (santé, ingénierie, chimie/environnement et numérique, complétés par un axe transversal autour des sciences humaines et sociales), ne fait pas apparaître explicitement la prise en compte des enjeux de transition écologique et sociétale, qui pourraient être portés de façon transversale.

Mme Nathalie DOMPNIER indique que l'axe « chimie » a été élargi aux questions d'environnement, à la suite d'échanges avec l'IFPEN et l'INRAE, dont les activités de recherche partenariale portent de manière croissante sur les enjeux de transition environnementale. Elle rappelle par ailleurs qu'une charte d'engagement a été signée par les membres et associés sur les enjeux de responsabilité sociale et environnementale intégrant des éléments liés aux stratégies scientifique et d'innovation du site.

Mme Nathalie DOMPNIER informe le conseil des réflexions engagées sur la sortie d'expérimentation de la ComUE. Elle indique que ce sujet constituera l'un des chantiers de l'année universitaire à venir et qu'il sera à nouveau abordé à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Mme Nathalie DOMPNIER présente ensuite les principaux événements récents et à venir listés dans le support projeté en séance.

M. Gilles ESCARGUEL précise que le comité d'organisation de la journée « Penser la recherche autrement ? » associe de nombreux établissements de la ComUE. Il indique que l'objectif est de réfléchir collectivement à la manière dont la recherche pourrait être conduite différemment, des sujets aux modalités et pratiques de la recherche.

Partie A

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2026

En l'absence de remarque, Mme Nathalie DOMPNIER propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2026.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent le procès-verbal de la séance du 10 mars 2026, annexé à la délibération.

Membres en exercice : 42
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 34
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 32
Voix contre : 0
Abstentions : 2

2. Désignation d'une vice-présidence de la ComUE

Mme Nathalie DOMPNIER propose au conseil d'administration de procéder à la désignation d'un vice-président de la ComUE en charge du numérique et de l'intelligence artificielle. Les enjeux actuels appellent à mobiliser les établissements à un niveau politique afin de construire collectivement un cadre partagé à l'échelle du site (outils numériques, d'intelligence artificielle, formation, recherche, activités des services, ...). À cette fin, une commission « Numérique et intelligence artificielle » sera constituée et il est proposé de désigner M. Pascal RAY, en qualité de vice-président de la ComUE en charge du numérique et de l'intelligence artificielle, qui présidera cette commission.

M. Pierre BENETEAU fait part de l'expérience conduite à l'Université Claude Bernard Lyon 1 où une démarche d'information et de formation au moyen de webinaires animés par des chercheurs a été engagée. Cette démarche pourrait servir les travaux de la future commission.

Mme Nathalie DOMPNIER indique des réflexions plus ou moins abouties en fonction des établissements. Les travaux de la commission s'appuieront sur les différentes réflexions produites dans les établissements.

M. Emmanuel TRIZAC souligne l'importance des travaux relatifs à la labellisation des centres de calculs et de données (datacenters) et à la coordination à l'échelle régionale dans le cadre des réflexions sur les enjeux du numérique et de l'intelligence artificielle.

M. Pascal RAY ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent la nomination de Monsieur Pascal RAY, en tant que vice-président en charge du numérique et Intelligence Artificielle (IA).

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 34 Membre ne prenant pas part au vote : 1 Voix pour : 33 Voix contre : 0 Abstention : 0
--

3. Stratégie scientifique de site – information et échanges

Mme Nathalie DOMPNIER présente un point d'avancement relatif au déploiement de la stratégie scientifique. Elle rappelle que cette stratégie repose sur la mise en place d'instituts thématiques et de réseaux de coordination disciplinaire associant l'ensemble des établissements membres et associés, disposant de pilotes scientifiques ayant engagé leurs travaux d'animation des communautés et de construction de projets partagés.

Elle indique que le déploiement des instituts thématiques est quasiment finalisé avec neuf objets lancés sur dix prévus, les instituts thématiques « Décarbonation et économie circulaire » et « Transformations du travail » ayant été installés récemment. L'objectif concernant la mise en place des réseaux de coordination disciplinaire est fixé à la fin de l'année 2026. Elle rappelle que ces réseaux permettent d'organiser des communautés scientifiques réparties entre plusieurs établissements et viennent aussi en soutien des instituts thématiques.

M. David DEROUSSIN, en sa qualité de vice-président recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3 et de référent établissement pour l'institut thématique « Démocratie », s'interroge sur l'identité des pilotes scientifiques pressentis.

Mme Nathalie DOMPNIER indique qu'un travail est en cours avec les établissements principalement concernés par la thématique et propose qu'un point spécifique soit organisé sur ce sujet.

Mme Nathalie DOMPNIER rappelle que le financement d'amorçage, prévu sur trois années, repose, majoritairement, sur la mobilisation du fonds de roulement de la ComUE et sur la part site du préciput versé par l'Agence nationale de la recherche, que les établissements ont décidé de mettre en commun au bénéfice de la stratégie scientifique de site. Le conseil d'administration de l'Agence nationale de la recherche a décidé de ramener la part site du préciput de 3 % à 0,5 %, faisant passer le montant, précédemment évalué à trois millions d'euros sur la période d'amorçage à, désormais, environ cinq cent mille euros. Une réunion a été organisée sur ce sujet avec les chefs d'établissement et les représentants des

organismes nationaux de recherche et il a été convenu de réduire les montants alloués à chacun des instituts et réseaux en conséquence. Une attention particulière est portée aux opportunités de financements sur lesquels le site Lyon Saint-Étienne pourrait se positionner à l'avenir, en particulier un éventuel appel à projets post-LABEX.

M. Pierre BENETEAU s'interroge sur le calendrier de cet appel à projets, ainsi que sur la situation des personnels dont les contrats étaient adossés aux LABEX.

Mme Nathalie DOMPNIER précise que les LABEX ont déjà connu de fortes réductions d'effectifs, plusieurs d'entre eux ayant prévu une diminution de l'activité dès lors que leur terme avait été annoncé. Elle indique que la situation des personnels encore employés dans ce cadre fait l'objet d'une attention particulière. Elle souligne enfin que l'appel à projets post-LABEX n'a pas vocation à permettre la reconduction des dispositifs LABEX existants. Il n'y a pas d'informations précises quant à un calendrier.

M. Pierre BENETEAU s'interroge sur l'existence d'un bilan des emplois financés par les LABEX et, plus généralement sur les projets financés par le mécanisme d'appels à projets.

Mme Nathalie DOMPNIER indique que les appels à projets font rarement l'objet de bilans, au-delà de la seule justification des crédits. Elle rappelle qu'un rééquilibrage entre financements sur appels à projets et financements récurrents est aujourd'hui demandé par de nombreux acteurs universitaires, notamment par France Universités.

Mme Nathalie DOMPNIER indique que des travaux sont en cours afin de définir les indicateurs de la stratégie scientifique de site, destinés à rendre compte de la plus-value générée, et précise que ces indicateurs seront présentés au conseil d'administration lors d'une prochaine séance.

4. Débat d'orientations budgétaires

Mme Nathalie DOMPNIER indique que dans le cadre de la définition des orientations budgétaires de la ComUE, des propositions doivent être présentées au conseil d'administration et débattues, ces orientations permettant ensuite aux services de l'établissement de préparer le budget initial 2027. Elle présente trois objectifs stratégiques proposés pour l'exercice 2027, qui s'inscrivent dans la continuité de ceux retenus l'année précédente, et adressés préalablement au conseil d'administration dans un document d'orientations budgétaires.

Le **premier objectif** porte sur la poursuite du déploiement de la stratégie scientifique de site, la mise en place des instituts thématiques et des réseaux de coordination disciplinaire, l'accompagnement des pilotes scientifiques, le développement d'activités d'animation des communautés scientifiques et le positionnement de ces structures sur des financements externes, appels à projets et programmes nationaux ou européens.

La stratégie d'innovation commune, articulée autour du Pôle universitaire d'innovation (PUI), sera poursuivie en lien étroit avec la stratégie scientifique. Une réflexion devra être conduite en 2027 sur l'avenir du PUI, qui rassemble les acteurs de l'innovation des

établissements, leurs filiales ainsi que les services de la ComUE, ce dispositif étant financé jusqu'en 2028, et son futur modèle économique devant être examinés. Les services de la ComUE sont également mobilisés en soutien à cette stratégie scientifique, en particulier Pop'Sciences, le Collegium de Lyon ou le Centre d'entrepreneuriat.

Le **deuxième objectif** porte sur la poursuite des projets et dispositifs conduits au bénéfice des établissements et des étudiants, notamment le centre de santé mentale « Le 102 » ainsi que la I-Factory, dont les modèles économiques devront être consolidés. Le service immobilier de la ComUE sera mobilisé afin de préparer le financement d'opérations, selon des opportunités à identifier (prolongement du plan Campus, contrat de plan Etat-Région, ...) et en lien avec une réflexion à l'échelle du site sur la rénovation énergétique des bâtiments. Elle précise enfin que le déploiement de nouveaux services sera étudié, en particulier concernant la plus-value qu'ils apporteraient aux établissements ou aux étudiants, également dans une perspective d'économie pour les établissements.

Le **troisième objectif** porte sur la préparation de la sortie d'expérimentation de la ComUE. Mme Nathalie DOMPNIER indique que ce chantier, sans incidence directe sur le budget 2027, appelle néanmoins une réflexion prochaine, le modèle de sortie d'expérimentation retenu emportant des conséquences sur le modèle économique de l'établissement. Elle estime que le site dispose de la capacité de proposer un modèle original, permettant un travail collectif efficace, via une structure légère qu'est aujourd'hui la ComUE, tout en préservant l'autonomie des établissements.

Mme Vanessa LOUZIER s'interroge sur l'existence de véhicules juridiques permettant de porter une telle organisation de coordination.

Mme Nathalie DOMPNIER indique qu'il n'y a pas d'information ferme et définitive à ce sujet. Elle estime qu'il convient en premier lieu de travailler collectivement sur les compétences que les établissements souhaitent confier à la ComUE et sur le modèle de coordination de site attendu, avant de solliciter l'accompagnement de la tutelle pour identifier le véhicule juridique approprié.

M. Pierre BENETEAU s'interroge sur l'articulation entre le développement de nouveaux services et les restrictions budgétaires, et plus particulièrement sur les éventuelles difficultés que généreraient des mutualisations de services liées à un manque de moyens.

Mme Nathalie DOMPNIER indique que les contraintes budgétaires actuelles font peser le risque d'une suppression de services et d'activités ainsi que d'une dégradation de la qualité du service rendu aux étudiants et aux personnels. La mutualisation permet dans certains cas d'envisager un maintien de ces services et activités par une économie budgétaire.

Mme Sandrine CHARLES souhaite s'assurer que le collège doctoral figure parmi les services mobilisés au soutien de la stratégie scientifique de site et souligne l'importance d'associer les doctorants à cette dynamique.

Mme Nathalie DOMPNIER confirme que les doctorants auront un rôle significatif dans le déploiement de la stratégie scientifique de site, en particulier dans le cadre de projets d'instituts thématiques. Elle ajoute que l'évolution éventuelle du périmètre des écoles doctorales pourra être discutée en lien avec le déploiement de la stratégie scientifique de site, de même que l'évolution du catalogue de formations doctorales transversales.

Le conseil d'administration prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2027.

5. Rapport d'activité de la ComUE au titre de l'année 2025

Mme Nathalie DOMPNIER donne la parole à M. Vincent ARTHAUD pour la présentation du rapport d'activité de la ComUE au titre de l'année 2025.

M. Vincent ARTHAUD indique que le rapport d'activité a été renouvelé, tant sur la forme que le fond, afin de proposer un document plus court, centré sur les temps forts de l'année et conçu comme un document de communication et de promotion de la ComUE. Le document présente les principaux temps forts de l'année 2025. Il précise que chacun de ces temps forts fait l'objet d'une description accompagnée d'un verbatim des responsables des projets concernés et que le document comporte également des chiffres clés relatifs aux autres projets de la ComUE.

Ce nouveau rapport d'activité s'inscrit dans une évolution plus large de la stratégie de communication de la ComUE, marquée par la mise en ligne d'un nouveau site internet à la fin de l'année 2025 et par la définition, au début de l'année 2026, d'une nouvelle ligne éditoriale intégrant la valorisation des établissements et de leurs activités. Il précise que la version anglaise du site internet sera prochainement publiée et qu'une refonte des supports institutionnels de la ComUE sera engagée au cours de l'année universitaire à venir.

Mme Vanessa LOUZIER s'interroge sur l'opportunité d'une diffusion du rapport d'activité en version papier et suggère de privilégier une diffusion électronique.

M. Vincent ARTHAUD indique que l'impression reste limitée à quelques centaines d'exemplaires, à destination des administrateurs qui le souhaitent ainsi qu'aux partenaires de la ComUE, un support physique revêtant intérêt non-négligeable dans le cadre d'échanges avec des partenaires. Le document approuvé sera mis à disposition au format numérique suite à la séance du conseil d'administration.

Mme Vanessa LOUZIER souligne l'intérêt du format retenu, dont la concision favorise la lecture, tout en observant que le lecteur peut rester insatisfait du niveau de détail proposé. Elle suggère d'insérer dans les pages des renvois vers des contenus complémentaires accessibles en ligne.

Mme Nathalie DOMPNIER relève l'intérêt de cette suggestion et rappelle la nécessité d'un équilibre satisfaisant entre exhaustivité et lisibilité d'un tel document.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent le rapport d'activité de la ComUE au titre de l'année 2025, annexé à la délibération.

Membres en exercice : 42
Quorum : 21

Membres présents et représentés : 34
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 33
Voix contre : 0
Abstention : 1

6. Centre de santé mentale « Le 102 » : bilan d'activité et désignation des représentants du conseil d'administration au conseil de service

Mme Nathalie DOMPNIER introduit le point relatif au centre de santé mentale « Le 102 », ouvert le 22 janvier 2025, et rappelle que la présentation d'un bilan d'activité constituait un engagement pris auprès des administrateurs.

Mme STARON quitte la séance.

M. Nicolas COUREAU présente le support annexé au présent procès-verbal.

Mme Nathalie DOMPNIER estime que les éléments présentés démontrent la réalité du besoin auquel répond le dispositif, en complément de ce qui existe au sein des établissements. Elle souligne que la réflexion doit porter sur le dimensionnement du dispositif face à ce besoin et indique que cette décision devra intervenir rapidement afin d'engager une recherche de locaux correspondants.

Mme Vanessa LOUZIER témoigne de l'intérêt du dispositif pour les étudiants de VetAgro Sup, dans un contexte marqué par la situation préoccupante de la santé mentale des étudiants vétérinaires, cette situation pouvant faire l'objet d'un partage d'expériences entre les établissements de la ComUE. Elle s'interroge sur la soutenabilité d'une activité structurellement déficitaire ainsi que sur le risque qu'un dimensionnement trop ambitieux ne fragilise l'activité elle-même.

Mme Nathalie DOMPNIER indique que des liens étroits existent entre le centre « Le 102 » et les services de santé des établissements et que les échanges conduits avec l'Agence régionale de santé tendent à positionner le centre comme acteur de référence sur les enjeux de santé mentale étudiante, y compris sur les sujets de prévention/formation.

S'agissant du modèle économique, Mme Nathalie DOMPNIER précise que la notion de déficit doit être appréciée avec nuance, le sujet relevant effectivement de la part de la subvention pour charge de service public et des contributions des établissements que le conseil accepte d'affecter au 102. L'affectation d'une part de ces fonds au centre constitue un arbitrage significatif, a fortiori dans la perspective d'une évolution du 102.

Mme Thinhinane ABID souligne que l'Université Jean Monnet n'apparaît pas dans la liste des établissements d'origine des étudiants fréquentant le 102, alors que les besoins exprimés par les étudiants stéphanois sont comparables à ceux observés à Lyon. Elle s'interroge sur la possibilité du déploiement d'une offre du 102, en partenariat avec le service de santé étudiante de Saint-Etienne ou d'organiser un premier rendez-vous à

distance, les étudiants stéphanois devant se déplacer à Lyon pour des consultations au 102.

Mme Nathalie DOMPNIER indique que cette question constitue une préoccupation majeure et rappelle que l'ancrage territorial des services s'adressant directement aux étudiants est essentiel. Elle souligne toutefois que l'opportunité d'une ouverture d'un second centre, à Saint-Étienne, ne revêt pas une plus-value évidente, qui plus est au regard des échanges engagés avec la responsable du service de santé étudiante de l'Université Jean Monnet, et du projet porté par cet établissement.

M. Stéphane RIOU précise que le projet de service de santé étudiante porté à Saint-Etienne dépasse le champ de la santé mentale et embarque un large éventail de spécialités et sera porté pour treize établissements de la métropole stéphanoise, pour une ouverture prévue au mois de septembre 2027, avec le soutien de Saint-Étienne Métropole, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des établissements. Il précise que le service prévoit des temps de psychologue et de psychiatre, en coordination avec l'unité du centre hospitalier universitaire de Saint-Etienne, la recherche d'une articulation cohérente avec le centre « Le 102 » se poursuivant.

M. Bruno LINA indique qu'il ressort des échanges conduits avec l'Agence régionale de santé, dans le cadre des travaux relatifs au financement du service de santé étudiante de l'Université Claude Bernard Lyon 1, que les consultations réalisées dans ce cadre peuvent, sous certaines conditions, faire l'objet d'une prise en charge par l'assurance maladie.

M. Stéphane RIOU précise que ce mécanisme est intégré au modèle économique du futur service stéphanois.

Mme Nathalie DOMPNIER confirme que ces remboursements sont pris en compte dans les données présentées et précise que les étudiants accueillis au centre n'ont aucune somme à déboursier, le dispositif du tiers payant étant appliqué et un mécanisme de remise gracieuse permettant de traiter les éventuels reliquats.

Mme Véronique BODILIS confirme que le centre est financé par la caisse primaire d'assurance maladie et par les mutuelles, la structure prenant en charge le solde lorsque l'étudiant ne dispose d'aucune couverture, le poids des personnels administratifs s'expliquant notamment par le contrôle des demandes de remboursement.

M. Nicolas COUREAU précise que la contribution de l'Agence régionale de santé, d'un montant de 100 000 euros, porte sur la prévention et non sur le soin.

Mme Nathalie DOMPNIER ajoute que la durée des consultations constitue un paramètre déterminant, les praticiens étant rémunérés en quotité de temps et non à l'acte, de sorte que l'allongement des consultations, au bénéfice des soins prodigués, réduit mécaniquement le montant total des remboursements.

M. Pierre BENETEAU s'interroge sur la part d'étudiants fréquentant le 102 de chaque établissement, ramené aux effectifs de l'établissement concerné.

Mme Nathalie DOMPNIER rappelle que la fréquentation dépend notamment de la proximité des locaux, de l'existence ou non d'un service de santé au sein de l'établissement et de l'intensité du travail de sensibilisation conduit auprès des étudiants. Elle souligne également qu'un nombre significatif d'étudiants, relevant d'établissements qui ne sont ni

membres ni associés de la ComUE, bénéficient de consultations au 102, soulevant une difficulté au regard du modèle économique du dispositif, ces établissements ne contribuant pas à son financement, à date.

M. Abdel SOUIBKI s'interroge sur les offres de vacations destinées à des étudiants chargés d'identifier les situations de fragilité au sein des établissements.

Mme Nathalie DOMPNIER précise qu'il s'agit des étudiants ambassadeurs, au nombre de quatre, chargés de conduire des actions de sensibilisation dans les différents établissements tout au long de l'année, ces relations entre pairs constituant souvent un levier efficace et complémentaire aux relations entre soignants et jeunes adultes.

M. Ioan Lucian ROIBAN suggère d'envisager, à plus long terme, une évolution du centre vers un modèle de clinique universitaire, tel qu'il existe dans certains pays, reposant sur une collaboration avec les établissements hospitaliers et les facultés de médecine, permettant l'accueil d'étudiants et d'internes en formation pratique.

Mme Nathalie DOMPNIER indique que la mobilisation d'étudiants en santé fait partie des pistes déjà évoquées, tout en précisant que l'exercice de la profession de psychologue suppose la validation d'un master ainsi que la réalisation de cinq cents heures de stage.

Mme Perrine RULLIER indique à ce titre que l'Institut de psychologie de l'Université Lumière Lyon 2 a engagé des travaux relatifs à un projet de centre d'application permettant la formation d'étudiants de master dans le cadre de consultations supervisées, et suggère qu'un rapprochement soit engagé avec le centre « Le 102 ».

Mme Nathalie DOMPNIER présente ensuite le point relatif à la désignation des représentants du conseil d'administration au conseil du service de santé étudiante. Elle rappelle que les statuts du service, adoptés lors d'une précédente séance, prévoient la constitution d'un conseil de service, réuni deux fois par an en formation élargie, au sein duquel doivent siéger deux représentants des personnels enseignants et deux représentants des usagers, issus du conseil d'administration.

Mme Thinhinane ABID quitte la séance.

Mme Alice PICCINALI indique que les représentants des usagers proposent la candidature de M. Younes BOULAOUÏ et la sienne. Aucune candidature n'étant présentée au titre des représentants des personnels enseignants, Mme Nathalie DOMPNIER propose de soumettre au vote les seules candidatures des représentants des usagers et indique qu'un appel à candidatures sera adressé aux élus enseignants, la désignation correspondante devant être soumise au conseil d'administration lors d'une prochaine séance.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne désignent, à l'unanimité, Mme Alice PICCINALI et M. Youness BOULAOUÏ au titre des représentants des étudiants.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, la désignation des représentants des personnels enseignants à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt.

Membres en exercice : 42 Quorum : 21

Membres présents et représentés : 32
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 32
Voix contre : 0
Abstention : 0

7. Contribution 2025 : exonération partielle d'un associé de la ComUE (Ecole de la Comédie de Saint-Etienne)

Mme Nathalie DOMPNIER présente la délibération relative à l'exonération partielle de contribution consentie, au titre de l'année 2025, à l'Ecole de la Comédie de Saint-Etienne. Elle rappelle que cet établissement associé, de taille modeste, perçoit de son ministère de tutelle une subvention fléchée au titre de sa participation à un regroupement et que la ComUE ajuste chaque année sa contribution au montant de ce financement. La contribution est ainsi fixée à 20 400 euros, au lieu des 30 000 euros habituellement appliqués aux établissements associés.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, l'exonération partielle au titre de l'année 2025 pour la contribution de l'école de la Comédie Saint-Étienne.

Membres en exercice : 42
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 32
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 32
Voix contre : 0
Abstention : 0

Partie B

M. Emmanuel HAMELIN quitte la séance.

8. Modalités d'indemnisation relative aux astreintes portant sur les bâtiments en exploitation et les chantiers en cours de la ComUE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Etienne approuvent la mise en place d'un dispositif d'astreintes

portant sur les bâtiments en exploitation et les chantiers en cours, ainsi que le règlement qui en fixe les conditions d'organisation et les modalités de compensation, annexé à la délibération.

Les astreintes donnent lieu à compensation, sous la forme d'un repos compensateur, selon les modalités définies par le règlement annexé. Les périodes d'astreinte se déroulent en dehors des périodes de congés des agents concernés.

La liste nominative des agents concernés par l'astreinte est arrêtée par la Présidente de la ComUE et peut évoluer en fonction des nécessités de service, des réorganisations ou des mobilités d'agents.

La délibération et le règlement qui lui est annexé entrent en vigueur à compter du 23 juin 2026.

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 32 Membre ne prenant pas part au vote : 0 Voix pour : 31 Voix contre : 0 Abstention : 1
--

9. Politique relative aux déplacements temporaires et à la prise en charge des frais professionnels des agents, stagiaires et personnes invitées de la ComUE (modification)
--

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent la politique relative aux déplacements temporaires et à la prise en charge des frais professionnels des agents, stagiaires et personnes invitées de la ComUE, telles que détaillées par la délibération.

Membres en exercice : 42
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 32
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 31
Voix contre : 0
Abstention : 1

10. Tarifs de prestations de service opérées par la ComUE (modification)

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent les tarifs de prestations de service opérées par la ComUE, conformément aux principes et montants détaillés par la délibération et son annexe.

Membres en exercice : 42
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 32
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 31
Voix contre : 0
Abstention : 1

11. I-Factory

11.a. Conditions générales de vente et d'utilisation des postes de travail au sein de l'open-space

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent les conditions générales de vente et d'utilisation des

postes de travail au sein de l'open space de la « I-Factory », annexées à la délibération.

Membres en exercice : 42
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 32
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 31
Voix contre : 0
Abstention : 1

11.b. Conditions générales de vente et d'utilisation des espaces évènementiels et de réunion (modification)

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent les conditions générales de vente et d'utilisation des espaces évènementiels et de réunion de la « I-Factory », annexées à la présente délibération.

Membres en exercice : 42
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 32
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 31
Voix contre : 0
Abstention : 1

11.c. Tarifs de mise à disposition ponctuelle des locaux (modification)

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Etienne approuvent à l'unanimité moins une abstention la modification des tarifs de mise à disposition ponctuelle des locaux de la I-Factory.

Membres en exercice : 41

Quorum : 21

Membres présents et représentés : 34

Membres ne prenant pas part au vote : 0

Voix pour : 33

Voix contre : 0

Abstention : 1

12. Transfert de l'actif et du passif – Opération immobilière « Pré-Fabrique de l'Innovation »

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent le transfert des actifs, pour une valeur nette comptable globale de 714 984,18 €, conformément à l'état récapitulatif des dépenses réalisées, joint à la délibération.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent le transfert des financements de ces éléments d'actif.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent les sorties de l'inventaire comptable générées par ces opérations de transfert.

Membres en exercice : 42

Quorum : 21

Membres présents et représentés : 32

Membre ne prenant pas part au vote : 0

Voix pour : 31

Voix contre : 0

Abstention : 1

13. Dossier d'expertise relatif au projet de réutilisation de l'ancienne chaufferie de La Doua – réhabilitation de l'enveloppe

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent le dossier d'expertise relatif au projet de réutilisation de l'ancienne Chaufferie de la Doua – réhabilitation de l'enveloppe, annexé à la délibération.

Membres en exercice : 42
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 32
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 31
Voix contre : 0
Abstention : 1

14.a. Avenant n° 5 à la convention d'occupation et de participation aux charges relatives au site Monod de l'Ecole Normale Supérieure

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent l'avenant n° 5 à la convention d'occupation et de participation aux charges relatives au Contrat de Partenariat Lyon Cité Campus « Opération de restructuration, réhabilitation et mise aux normes des bâtiments abritant le site Monod de l'École normale supérieure de Lyon », annexé à la délibération.

Membres en exercice : 42
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 32
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 31
Voix contre : 0
Abstention : 1

Partie C

15. Compte-rendu de la délégation de compétence consentie par le conseil d'administration à la Présidente de la ComUE Lyon Saint-Etienne

Les membres du conseil d'administration de la ComUE prennent acte des marchés publics, des conventions et des contentieux signés, exécutés et/ou

suivis par la Présidente de la ComUE, au titre de la délégation de compétence qui lui est consentie.

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 32

Questions diverses

Mme Nathalie DOMPNIER indique qu'aucune question diverse n'a été transmise préalablement à la séance et invite les administrateurs à formuler, le cas échéant, les questions qu'ils souhaiteraient voir traitées.

M. Pierre BENETEAU interroge la Présidente sur les suites données aux demandes de rescrit fiscal déposées par la ComUE.

Mme Nathalie DOMPNIER indique que, selon la réponse de l'administration fiscale, la ComUE est assujettie à la taxe sur les salaires.

Mme Véronique BODILIS confirme cet assujettissement et précise que deux demandes de rescrit ont été déposées, l'une relative à la taxe sur les salaires, l'autre relative à la taxe sur la valeur ajoutée. Elle indique que l'analyse retenue par l'administration en matière de taxe sur la valeur ajoutée n'emportant pas l'adhésion de l'établissement, une seconde demande de rescrit a été adressée aux services fiscaux il y a une quinzaine de jours, ceux-ci disposant d'un délai de deux à trois mois pour y répondre. Elle souligne l'importance de ces questions fiscales pour l'établissement ainsi que pour les établissements membres et associés.

Mme Nathalie DOMPNIER rappelle ensuite le calendrier des prochaines séances du conseil d'administration et indique qu'il sera procédé, lors de la séance du 13 octobre 2026, à l'élection du vice-président ou de la vice-présidente étudiant de la ComUE. Elle invite les représentants des usagers à engager, d'ici cette échéance, les échanges nécessaires à l'identification d'une candidature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.